



Saguenay, le 8 octobre 2020

**Madame Geneviève Grenier, coordonnatrice du secrétariat  
de la commission**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de  
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Madame,

Vous trouverez ci-jointes à cette lettre, les réponses aux questions complémentaires que vous nous avez envoyées le 6 octobre 2020 (document DQ2\_APS.pdf)

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Carl Laberge, ing., M. Sc., MBA  
Président-directeur général  
Administration portuaire du Saguenay

## **QUESTION :**

### **1. Transit maritime au terminal de Grande-Anse de Port Saguenay**

Dans votre Rapport annuel 2019, on peut lire qu'il y a 67 navires qui ont transité par le terminal de Grande-Anse en 2019. La commission aimerait avoir plus de détails concernant :

- Le gabarit de ces navires
- Leur temps à quai
- L'éclairage que nécessite la présence de ces navires quand ils sont présents en période nocturne
- Un ordre de grandeur du niveau de bruit produit
- Leur temps de transit sur la rivière Saguenay, de l'estuaire au port de Grande-Anse

## **RÉPONSES :**

- Le gabarit de ces navires : [La jauge brute moyenne pour 2019 est de 15 438 tonnes / navire](#)
- Leur temps à quai : [Varie selon le type de cargaisons de quelques heures à quelques jours](#)
- L'éclairage que nécessite la présence de ces navires quand ils sont présents en période nocturne :  
[L'éclairage qui est utilisé est celui nécessaire pour maintenir des opérations sécuritaires. Lorsqu'il n'y a pas d'opération, c'est un éclairage de veille qui est en fonction pour des raisons de sécurité.](#)
- Un ordre de grandeur du niveau de bruit produit : [Varie selon le type d'équipement utilisé. Il n'y a pas de données quantitatives disponible quant au niveau de bruit.](#)
- Leur temps de transit sur la rivière Saguenay, de l'estuaire au port de Grande-Anse : [Le transit de l'embouchure du Saguenay au Port de Grande-Anse varie selon le navire et les conditions, typiquement de 4 à 6 heures.](#)

## **QUESTION :**

### **2. Le développement de la zone industrialo-portuaire (IP) de Grande-Anse**

Dans votre rapport annuel 2019, on peut lire : « Le Port de Saguenay a concrétisé au cours de la dernière année sa volonté d'agir de façon toujours plus responsable en matière de protection de l'environnement. À ce titre, l'Administration portuaire du Saguenay (APS) a nommé son premier Directeur, Développement durable et des

affaires, Monsieur Frédéric Lebrun. Ce poste stratégique vient confirmer l'engagement de l'APS de faire cohabiter les meilleures pratiques dans le développement de ses activités ». De plus, dans cet extrait du rapport du BAPE n° 345 (Métaux BlackRock), on note : « le développement industriel pourrait occasionner des effets cumulatifs sur les milieux naturels et humains dans le secteur de la zone industrialo-portuaire. Conséquemment, l'APS devrait réaliser un suivi des impacts cumulatifs » (Rapport du BAPE 345, page xiv).

• Compte tenu des projets qui sont en développement dans la zone IP de Grande-Anse, est-ce que des mesures sont mises en place par l'APS pour faire un suivi des impacts cumulatifs ? Lesquelles ?

#### RÉPONSES :

Non. Il n'est pas du ressort de l'APS d'évaluer les impacts environnementaux cumulatifs. L'évaluation des impacts de chacun des projets de type industriel qui pourraient être proposés sur la zone industrialo-portuaire relève de la responsabilité des promoteurs, et non de l'APS, selon les lois et règlements en vigueur.

#### QUESTION :

##### **3. Risque technologique et effet domino**

Dans son analyse qualitative des risques, l'Initiateur a identifié les différents éléments sensibles du milieu, ainsi que les dangers, tels que la présence des infrastructures portuaires et la présence d'industries.

Dans l'éventualité de l'implantation de différents complexes industriels dans le périmètre immédiat de l'usine projetée, quelles mesures seraient mises en oeuvre pour éviter un effet domino advenant un accident majeur au complexe de liquéfaction ?

#### RÉPONSES :

La possibilité pour l'implantation d'un projet industriel dans le périmètre immédiat de l'usine projetée sera étudiée et validée par une analyse des risques appropriée. Les décisions qui seront prises seront en liens avec les conclusions et recommandations de cette analyse

De plus, l'APS entretient un lien avec le Service de Sécurité incendie de la Ville de Saguenay pour le maintenir au courant des opérations effectuées au Port. Avec le développement de la zone industrialo portuaire, ce Service a procédé à la mise en place en 2018 d'un comité ad hoc afin d'y analyser les risques. L'APS participera à ce comité.